

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 22

Pouvoirs : 3

Votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Le douze mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation :

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

BRUSQ Frédéric (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

FAVREAU Gilles (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI)

POUVOIRS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) représentée par DAVAL Marius (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Approbation CLET du 29 janvier 2026

Date de transmission de l'acte: 18/03/2026

Date de reception de l'AR: 18/03/2026

042-244200614-DE2026_1203_13B-DE

A G E D I

Annule et remplace la DE_2026_1203_13

La Communauté de communes et les communes ont procédé au transfert de la compétence assainissement collectif et non collectif au 1er janvier 2026.

Cette compétence a fait l'objet d'une prise de compétence par le Syndicat Mixte de la Bombarde, concomitamment au transfert à la CCVAI sur l'ensemble de son périmètre.

Dans ce cadre, la CLECT s'est réunie le 29 janvier 2026 afin de procéder à l'évaluation de la participation financière de chaque commune.

A la suite de l'évaluation, la CLECT a adopté le rapport.

Afin d'entériner l'évaluation, le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des conseils municipaux de l'ensemble des communes de la Communauté dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission.

Par conséquent, Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée le rapport de la Commission Locale d'évaluation des Charges transférées qui a été adopté par la commission locale d'évaluation des charges transférées le 29 janvier 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2025 modifiant les statuts de la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable pour intégrer au nombre de ses compétences, la prise en charge de la compétence assainissement ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire des Vals d'Aix et Isable en date du 18 juin 2025 approuvant la modification de ses statuts pour la prise de compétence assainissement ;

Vu le rapport de CLECT, ci annexé de la commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 29 janvier 2026.

Considérant l'avis favorable par la commission lors de sa séance du 29 janvier 2026

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'un vote du Conseil Communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil Communautaire,

Par 24 voix pour, 1 abstention, 0 contre

Article 1 : APPROUVE le rapport de CLECT en date du 29 janvier 2026 ci-joint annexé.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 12/03/2026

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)



*Certifié exécutoire par le Président
de la réception en Sous-Pr*

Date de transmission de l'acte: 18/03/2026
Date de réception de l'AR: 18/03/2026
042-244200614-DE2026_1203_13B-DE
A G E D I